



PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 mars 2016

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, Mme LACK, adjoints
M. DARDAINE, Mmes SCHIMPPF, LIMON, M. GARDEREAU, Mmes RABY, DUMOULIN,
NEY, MM. FUCHS, HOPFNER conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme HENRY Liberta donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – M.
RIETHMULLER Eric donne procuration à M. KURTZ Francis

Mme NEY Christine est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 22.02.2016

1. Budget annexe Lotissement
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2015
 - b. Budget Primitif 2016
2. Budget annexe Photovoltaïque
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2015
 - b. Cadences d'amortissement des immobilisations
 - c. Remboursement des avances des panneaux photovoltaïques
 - d. Budget primitif 2016
3. Budget général
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2015
4. Vote des taux d'imposition pour 2016
5. Subventions de fonctionnement 2016
6. Budget primitif 2016
7. Affaire domaniale – Déclaration d'intention d'aliéner
8. Divers

Approbation du procès-verbal de la séance du 22.02.2016

La commission des finances s'est réunie en date du 14 mars 2016.

1. Budget annexe lotissement 2015

a) Compte administratif et compte de gestion 2015

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-	-	-	0.00
Section d'investissement	- 406 363.44	-	- 94 764.38	- 501 127.82
TOTAUX	- 406 363.44	-	- 94 764.38	- 501 127.82

b) Budget Primitif 2016

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif - annexe lotissement 2016 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 188 560,64 €
- Section d'investissement : 1 137 255,64 - €

2. Budget annexe photovoltaïque 2015

a) Compte administratif et compte de gestion 2015

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	6 486.00	-	6 486.00	12 972.00
Section de fonctionnement	9 765.31	-	- 1 567.96	8 197.35
TOTAUX	16 251.31	-	4 918.04	21 169.35

b) Cadences d'amortissement des immobilisations

Par délibération du 26 août 2013, le conseil municipal avait délibéré pour fixer les cadences d'amortissement à 15 ans pour les immobilisations et les subventions. Après étude des budgets primitifs pour les années à venir, il est nécessaire de modifier la durée d'amortissement à 20 ans.

Le Maire propose au conseil municipal :

- de modifier les cadences d'amortissement à 20 ans pour les immobilisations et les subventions à amortir,
- de régulariser les années 2013 et 2014,
- d'ouvrir les crédits nécessaires à l'amortissement.

c) Remboursement des avances des panneaux photovoltaïques

Par délibération du 26 mars 2012, le conseil municipal avait autorisé le maire à verser une avance remboursable de 102 742,- € du budget annexe (photovoltaïque) et au budget général soit 3 424,74 € /an durant 30 ans.

La commune a mis à disposition les panneaux photovoltaïque, il n'y a pas lieu de rembourser cette avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération qui a été prise le 26 mars 2012.

d) Budget Primitif 2016

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif - annexe photovoltaïque 2016 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 5 940,- € et Recettes : 13 541,35 €
- Section d'investissement : Dépenses : 344,- € et Recettes : 14 942,- €

3. Budget général

a) Compte Administratif et Compte de Gestion 2015

Après présentation du compte administratif par Mme LACK, adjointe, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	271 371.04	-	210 398.64	481 769.68
Section d'investissement	58 019.63	-	12 538.91	70 558.54
TOTAUX	329 390.67	-	222 937.55	552 328.22

4. Vote des taux d'imposition pour 2016

Compte tenu du conseil municipal en date du 30.03.2015 concernant le vote des taux pour 2015, il avait été convenu d'augmenter chaque année les taux d'imposition de 1 % au lieu d'une forte augmentation sur une année, le conseil municipal décide à la majorité dont 2 abstentions (M. HOPFNER et Mme NEY) d'augmenter les taux d'imposition de 1 % pour 2016, conformément au tableau ci-dessous :

Contributions	Base 2015	Base 2016	Taux	PRODUIT	Taux (+1%)	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 224 802,-	1 244 000,-	15,33 %	187 762,-	15,48 %	192 571,-
Taxe foncière (bâti)	1 025 864,-	1 042 000,-	12,44 %	127 617,-	12,56 %	130 875,-
Taxe foncière (NB)	34 729,-	34 400,-	52,08 %	18 087,-	52,55 %	18 077,-
CFE	171 987,-	180 100,-	16,04 %	27 587,-	16,20 %	29 176,-
Produit attendu				361 053,-		370 699,-

5. Subventions de fonctionnement 2016

Le maire propose d'attribuer les subventions de fonctionnement 2016 comme suit :

- EHPAD	200 €	- Diapason Chorale	150 €
- SHAL	50 €	- Souvenir Français	300 €
- SPA	100 €	- Donneurs de Sang	450 €
- Sportive Lorquinoise	1 000 €	- UNC Section Lorquin	400 €
- A.P.E.L.	400 €	- Arboriculteurs	150 €
- « Les Lutins »	20 000 €	- Amicale des anciens S.P	100 €
- DAKTARI Club	50 €	- Les Sittelles	150 €
- Classe Verte	1 125 €	- Tennis de table	150 €
- Amicale de la Gare	250 €	- Amis Jules Crevaux	150 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 000 €	dont 10€ de cotisation	
- Amicale du Personnel Communal	100 €	- Interassociation	850 €
- Avenir Rugby Club	1 000 €		
- Club de Lutte	1 000 €		
- Conseil de Fabrique	200 €		
		TOTAL	36 815,- €

6. Budget Primitif 2016 – Budget général

Le conseil municipal approuve le budget primitif – du budget général arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 955 351.46	Recettes : 1 250 014.68
- Section d'investissement : Dépenses : 333 880.00	Recettes : 333 880.00

Mme LIMON Laurence rejoint la séance à 20h30.

7. Affaire domaniale

a. Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
23/02/2016	SCI MICHEL – Yves MORIN	Immeuble bâti cadastré section 11 n° (A) 208	46, rue Général de Gaulle	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
23/02/2016	SCI MICHEL – Yves MORIN	Immeuble bâti cadastré section 11 n° (B) 208	46, rue Général de Gaulle	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
08/03/2016	CTS DEMANGE / CHRISTOPH	Immeuble bâti cadastré section 02 n°521/411 – 524/067 – 527 – 531	12, rue des Hauts Jardins	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

8. Divers

a) Mise en place de compteurs LINKY

Par courrier du 20 janvier 2016, un administré demande au Maire et au Conseil Municipal de s'opposer au déploiement dans notre commune des nouveaux compteurs électriques LINKY (compteurs dits intelligents) compte tenu de leur dangerosité supposée et aussi de leur coût. En cas de refus, le maire serait rendu responsable des suites sanitaires.

ERDF dans sa lettre du 19 février 2016, donne des éléments de réponse pour justifier la mise en place de ce type de compteurs dont la technologie de ondes de courant porteur en ligne (CPL) est utilisée pour d'autres appareils (Signaux heure creuse-heure pleine, fonctionnement du relais de chauffe-eau, Box Internet, babyphones, alarmes, volets électriques,...) depuis une dizaine d'année déjà. Les niveaux d'émissions de micro-ondes sont inférieurs aux normes réglementaires en vigueur. L'installation de ces compteurs est, de plus, sans coût supplémentaire pour un particulier et lui permettra, en outre, de visualiser et de mieux suivre sa consommation électrique et de réaliser ainsi des économies d'énergie.

Le conseil municipal, après analyse de ces données contradictoires, estimant qu'il n'a pas le recul nécessaire pour se prononcer, souhaite se renseigner davantage sur cette question et décide, à l'unanimité de reporter sa décision à une date ultérieure.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 55 min.